



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Séance ordinaire PROVINCE DE QUÉBEC
du 10 décembre MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
2012 M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la séance ORDINAIRE du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au lieu habituel en la salle du conseil, lundi le 10^{ième} jour de décembre deux mille douze, sous la présidence de madame Céline Geoffroy, Mairesse. La session débute à 19:30 heures.

Sont présents formant quorum;

Mme Céline Geoffroy, mairesse
Mme Marthe Blanchette, conseillère
M. Pierre Venne, conseiller
M. Réjean Belleville, conseiller
Mme Christine Marion, conseillère
M. Pierre Guilbault, conseiller
M. Michel Picard, conseiller

est également présent;

M. Yves Beauchamp, directeur général et secrétaire trésorier

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée
- 02- Adoption de l'ordre du jour
- 03- Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2012 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2012;
- 04- Approbation des comptes payables et payés
- 05- Correspondance :
 - 5.1- Lettre du Groupe Force – décompte # 2 rue Guilbault;
 - 5.2- Lettre de la MRC – mandat pour les orthophotos;
 - 5.3- Lettre de la MRC – mandat de représentation à la Régie de police de Joliette;
 - 5.4- Lettre de la MRC – contribution au projet à l'amélioration des conditions de vie des aînées;
 - 5.5- Lettre du club Mégaroues Joliette – permission d'emprunter les voies de circulation;
- 06- Dépôt des rapports et autres décisions services administratives :
 - 6.1- États des revenus et des dépenses au 30 novembre 2012;
 - 6.2- Liste des personnes endettées envers la municipalité;
 - 6.3- Technicienne en loisirs – Mme Karine Sansoucy – Dépôt du rapport novembre 2012;
 - 6.4- Report des heures de vacances 2012 de la technicienne en loisirs;
 - 6.5- Remerciement à Monsieur Gilles Fredette;
 - 6.6- Formation sur les logiciels comptables – PG Solutions;
 - 6.7- Divulgence des intérêts pécuniaires – Dépôts des formulaires;
 - 6.8- Transferts budgétaires au 10 décembre 2012;
 - 6.9- Contribution financière pour le musée d'art de Joliette;
 - 6.10- Allocation 2013 pour les déplacements;
 - 6.11- Adoption du taux d'intérêt pour les créances impayées à la Municipalité;
 - 6.12- Appui au projet - Maison à l'ombre du clocher;
- 07- Rapport des comités
- 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - 8.1- Dépôt du rapport des permis de novembre 2012;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 09- Avis de motion :
9.1- Règlement 1-2013 Règlement pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'année 2013;
- 10- Adoption des règlements :
10.1- Règlement numéro 05-19-2012 – Modifiant le règlement de zonage numéro 05-1992 – Concernant les zones à risque d'inondation;
- 11- Affaires nouvelles
12- Varia
13- Période de Questions
14- Levée de l'assemblée
-

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil;

2012-12-262

Sur la proposition de Monsieur Pierre Venne,
il est résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

2012-12-263

Sur la proposition de Monsieur Réjean Belleville,
il est résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 novembre 2012 et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2012;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), le secrétaire-trésorier soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'il a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver;

2012-12-264

Sur la proposition de Madame Christine Marion,
il est résolu :

D'approuver les comptes au montant de 752 313,21 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp
Secrétaire-trésorier

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

Le directeur général et secrétaire-trésorier a remis, pour informations à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance reçue à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

Lettres entraînant des décisions :

5.1- Lettre de M. Thierry Freire, ing., chargée de projet de la firme Le Groupe Forces, Ingénieur Re: Décompte progressif #2 et acceptation provisoire des travaux – rue Guilbault - Phase II – Projet 12-14;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de paiement #2 concernant les travaux dans le cadre de la Phase II de la rue Guilbault et la proposition des ingénieurs de procéder à l'acceptation provisoire des dits travaux, décrétés par le règlement numéro 04-2012;

2012-12-265

Sur la proposition de Monsieur Michel Picard,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal, sur la recommandation de la firme d'ingénieur, Le Groupe Force, Ingénieur, procède à l'acceptation provisoire des travaux de la rue Guilbault - Phase II;
- 3- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 8 189,12 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur "Généreux Construction inc.";
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Thierry Freire, ingénieur de la firme Le Groupe Forces.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp
Secrétaire-trésorier

5.2- Lettre de la MRC. de Joliette afin d'appuyer celle-ci dans sa demande afin que la CRÉ Lanaudière pilote le projet de partenariat pour l'acquisition d'orthophotographies;

CONSIDÉRANTQUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes utilise les orthophotos de 2008 et qu'une couverture actualisée aiderait à une meilleure connaissance du territoire;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 310-11-2012 de la MRC de Joliette qui demande la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) Lanaudière d'agir à titre de responsable de la coordination et de piloter le projet de partenariat d'acquisition d'orthophotographies pour la région de Lanaudière, tel qu'elle l'avait réalisé en 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) Lanaudière est un organisme dont le rayonnement s'étend à tous les secteurs d'activités de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la pertinence de demander à la CRÉ Lanaudière de reprendre en charge ce projet de partenariat tel que réalisé en 2008;

2012-12-266

Sur la proposition de Monsieur Pierre Venne,
il est résolu :

- 1 - Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2 - Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes appuie la demande de la MRC de Joliette à l'effet que la CRÉ Lanaudière agisse à titre de responsable de la coordination et qu'elle pilote le projet de partenariat d'acquisition d'orthophotographies pour la région de Lanaudière, tel qu'elle l'avait réalisé en 2008;
- 3 - Que copie conforme de la résolution soit transmise à la CRÉ Lanaudière et à la MRC de Joliette;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

5.3- Lettre de la MRC. de Joliette pour mandater Madame la mairesse Céline Geoffroy à représenter la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes sur le conseil d'administration de la Régie de Police de Joliette pour en finaliser la dissolution;

CONSIDÉRANT l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de l'entente mettant fin à l'entente de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette le 22 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette doit adopter une résolution afin d'adresser une demande de dissolution de la Régie au ministre;

CONSIDÉRANT QU' il y lieu de nommer un représentant à siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette afin d'assister à une séance extraordinaire concernant l'adoption ladite résolution;

2012-12-267

Sur la proposition de Monsieur Réjean Belleville,
Il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De nommer Madame Céline Geoffroy, Mairesse à titre de représentante de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes à siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette pour la tenue d'une séance extraordinaire concernant l'adoption d'une résolution afin d'adresser une demande de dissolution de la Régie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

5.4- Lettre de la MRC. de Joliette pour une contribution au projet "Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale" – subvention de la CRÉ Lanaudière dans le cadre du programme lanaudois à l'amélioration des conditions de vie des aînées;

CONSIDÉRANT la signature d'un protocole d'entente entre la MRC de Joliette et la CRÉ Lanaudière concernant le versement d'une subvention de 10 680 \$ dans le cadre du programme lanaudois de soutien à l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 3.1.13a) du protocole, des documents doivent être déposés démontrant l'engagement des Municipalités au projet;

2012-12-268

Sur la proposition de Madame Christine Marion,
Il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes contribue pour un montant de 1 640 \$ pour le prêt de 4 salles et la publication de 4 articles dans le bulletin municipal;
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la MRC de Joliette;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

5.5- Lettre de M. François Poirier, président du Club Mégaroues Joliette inc. Re: Permission d'emprunter des voies de circulation;

2012-12-269

Sur la proposition de Monsieur Michel Picard,
il est résolu :

- 1- Que le Conseil municipal autorise le Club Mégaroues Joliette inc. à emprunter des voies de circulation municipales, lesquelles se détaillent comme suit:
 - 1) À la croisée du rang Sainte-Rose, près du garage de Monsieur Malouin à l'ouest de la rue Bouchard;
 - 2) En bordure de rang Sainte-Rose et à l'est de la rue Denis sur une distance de 450 mètres;
 - 3) Traverser la route 131 au même endroit que le sentier de motoneige;
 - 4) En bordure de la rue Principale sur une distance de 100 mètres;
- 2- Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que le Club Mégaroues Joliette inc. installe adéquatement et maintienne la signalisation requise de façon à assurer la sécurité de tous les usagers des voies de circulation utilisées ou traversées.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

06- DÉPÔT DES RAPPORTS ET AUTRES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

6.1- États des revenus et des dépenses au 30 novembre 2012;

M. Yves Beauchamp, directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2012.

Le Conseil Municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.

6.2- Liste des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales (art. 1022 C.M.);

CONSIDÉRANT QUE l'article 1022 du Code Municipal demande que le secrétaire-trésorier doit soumettre au Conseil Municipal un état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du même article, cet état doit-être approuvé par le Conseil Municipal (copie annexée au présent procès-verbal);

2012-12-270

Sur la proposition de Monsieur Pierre Guilbault,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil Municipal approuve l'état des personnes endettées envers la municipalité tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6.3- Technicienne en loisirs – Mme Karine Sansoucy – Dépôt du rapport de novembre 2012;

Dépôt du rapport de la technicienne en loisirs, Mme Karine Sansoucy, décrivant les activités effectuées durant le mois de novembre 2012.

Le Conseil Municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.

6.4- Demande de report des heures de vacances accumulées au 31 décembre 2012 par la technicienne en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la date est relativement tardive pour que la technicienne en loisirs puisse avoir l'opportunité de prendre la totalité de ses heures de vacances accumulées et pourvoir terminer les dossiers en cours d'ici la fin de l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en loisirs a été contrainte à s'absenter pour cause de maladie en 2012;

2012-12-271

Sur la proposition de Madame Christine Marion,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil Municipal autorise exceptionnellement le report de 15 heures de vacances à prendre au plus tard le 31 mars 2013.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

6.5- Remerciement à Monsieur Gilles Fredette pour services rendus;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gilles Fredette a assumé les fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pendant quelques mois et que le Conseil Municipal a apprécié la disponibilité et le bon travail accompli par celui-ci;

2012-12-272

Sur la proposition de Monsieur Pierre Venne,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil Municipal remercie officiellement Monsieur Gilles Fredette pour la qualité et le professionnalisme qu'il a démontré dans son travail à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Gilles Fredette.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6.6- Formation offert par PG Solutions pour les procédures de fin d'année 2012 et la facturation des comptes de taxes 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en fonction du nouveau directeur général et secrétaire-trésorier s'est déroulé récemment soit le 19 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour celui-ci de fermer les livres pour l'année en cours et de préparer les comptes de taxes 2013 et qu'une formation sur les systèmes informatiques de la Municipalité s'avère nécessaire pour faciliter son travail;

2012-12-273

Sur la proposition de Monsieur Réjean Belleville,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 250 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise "PG Solutions inc.";

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Yves Beauchamp,
Secrétaire-trésorier

6.7- Divulgateion des intérêts pécuniaires des membres du Conseil Municipal (article 357 et 358 L.E.R);

Le Conseil Municipal prend acte que les élus suivants ont complétés et remis au secrétaire-trésorier conformément aux exigences de la Loi, le formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires :

Mme Céline Geoffroy, mairesse
Mme Marthe Blanchette, conseillère poste # 1



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

M. Pierre Guilbault, conseiller poste # 2
M. Pierre Venne, conseiller poste # 3
M. Réjean Belleville, conseiller poste # 4
Mme Christine Marion, conseillère poste # 5
M. Michel Picard, conseiller poste # 6.

6.8- Transferts budgétaires au 10 décembre 2012:

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'harmoniser les prévisions budgétaires 2012 avec l'imputation comptables des dépenses engagées dans le présent exercice financier pour les postes budgétaires correspondants;

2012-12-274

Sur la proposition de Monsieur Réjean Bellville,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

	DT
0211000329 Congrès des élus	112,84
0211000454 Services de formation	7,14
0213000141 Rému Sec.trésorier	6 916,10
0213000200 Cotisation employeur	16 334,95
0213000321 Frais de poste	876,00
0213000340 Publicité information	2 179,92
0213000420 Assurance fonctionnaire	239,00
0213000494 Cotisation & abonnement	581,61
0213001413 Hono.Secr.Trésorier	13 572,58
0213001414 support informatique	123,33
0213001527 Entretien photo, imprimante	9,54
0213002141 Salaire régulier concierge	12,55
0213002527 Contrat entretien sys.info	125,07
0219000349 Dons & Subventions	421,00
0219000422 Assurance responsabilité	187,00
0219000494 Cot. à des associations	171,94
0222000421 Assurance caserne	935,00
0222001953 Défibrillateur, ent. & Service	184,00
0223000650 Service aux sinistrés	36,55
0232000421 Assurance véhicules	1 611,00
0232000640 Pièces & accessoires	555,17
0232000650 Vêtements, chaussures & acc.	1,09
0232000965 Immatriculations	92,29
0232001521 entretien véhicules	90,00
0232001525 entretien véhicules	1 718,87
0234000521 Ent.éclairage de rues	1 219,71
0241300421 Station d'aqueduc-assce	219,00
0241300521 Entretien réparation réseau	14 044,34
0241500951 Q.part NDP régie	38,22
0245000141 Rémunération	1 943,33
0245000200 Cotisation employeur	500,05
0245000252 C.S.S.T.	65,95
0245001141 Salaire journalier #2	885,75
0259000522 Entretien local infirmière	823,83
0261000494 Cotisation & abonnement	11,43
0270150200 Cotisation de l'employeur	248,94
0270150310 Frais de dépl. Du personnel	106,01
0270150454 Services de formation	225,45



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

	DT
0270150494 Cot.versées associations	2 055,00
0270151141 Salaire journalier #1	16,01
0270151421 Ass.bureau de poste	872,00
0270151447 Activités du camp de jour	208,35
0270151521 Ent. Terrain loisirs	1 720,87
0270152141 Salaire journalier #2	1 972,22
0270156421 Ass. Maison des jeunes	872,00
0270230141 Salaire biblio	62,58
0270230200 Cotisation employeur	299,48
0270230411 Service scientifique & gen.	1 036,51
0270230421 Ass. Bibliothèque	1 745,00
0270230527 Ent.photocopieur biblio	7,02
0270299959 Subvention MDJ	12 200,00
0331003000 Équipement	90,18
0331006000 Ameublement bureau	5 634,79
0331013000 Voirie 2012-11	160 731,44
0331015000 Canalisation fossé	23 792,97
0331016000 Drainage périmètre urbain	6 488,53

	CT
0212000412 Cour municipale	1 000,00
0212000413 Services juridiques	2 800,00
0213000421 Assurance édifice 4050	1 323,00
0213000522 ent. & réparation 4050	5 000,00
0214000141 Rémunération élection	5 000,00
0214000321 Poste	1 000,00
0214000670 fourniture élection	2 000,00
0219000453 Service scientifique	11 115,00
0219000493 Réception	2 000,00
0229000699 Licence de chiens	3 000,00
0232000424 Ass. Equipements	1 500,00
0232000453 Serv.scientifique	5 000,00
0232000521 Entretien des chemins	33 750,51
0241300410 Services professionnels	2 900,00
0241500521 Entretien & rep.égout	8 000,00
0246000429 Gestion des cours d'eau	8 000,00
0252000964 Participation OMH	7 500,00
0261000141 Salaire régulier	10 307,00
0261000200 Cotisations employeur	2 384,00
0261000410 Services professionnels	3 165,00
0270130410 Hon.patinoire	2 000,00
027015042 ass. Bâtisse loisirs	2 641,07
0270156141 Coordinatrice MDJ	11 678,56
0270156200 Cotisation employeur	1 167,36
0331004000 Voirie phase #2	135 000,00
0331007000 Ordinateur & logiciels	1 500,00
0331010000 Parc, patinoire	15 000,00
0331011000 Enseignes	1 500,00

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6.9- Contribution financière pour le musée d'art;

CONSIDÉRANT QU'UNE rencontre des représentants de l'organisme avec le Conseil Municipal a eu lieu le 12 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement demandé à la Municipalité de Notre-



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Dame-de-Lourdes est de 8 000 \$ par année pendant 5 ans pour la rénovation des infrastructures de l'organisme;

2012-12-275

Sur la proposition de Madame Marthe Blanchette,
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil Municipal ne donnera pas suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6.10- Montant du taux d'allocation pour le kilométrage parcouru en 2013;

2012-12-276

Sur la proposition de Monsieur Pierre Guilbault,
il est résolu :

Que le Conseil Municipal accepte de rembourser un taux de 0.46 \$ du kilomètre de la distance parcourue pour des déplacements à des fins municipales.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6.11- Adoption du taux d'intérêt portant sur le paiement et le remboursement des taxes et de toutes les créances impayées envers la municipalité al. 2 981 C.M.;

2012-12-277

Sur la proposition de Madame Christine Marion,
il est résolu :

Que le Conseil Municipal fixe le taux d'intérêt à 15% sur le paiement et le remboursement des taxes et de toutes les créances impayées envers la municipalité;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6.12- Appui au comité Résidence à l'Ombre du Clocher afin d'ériger sur le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes une résidence communautaire pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le comité Résidence à l'Ombre du Clocher travaille à l'implantation d'une résidence pour personnes âgées sur le territoire Notre-Dame-de-Lourdes;

2012-12-278

Sur la proposition de Monsieur Michel Picard,
Il est résolu :

D'appuyer le comité Résidence à l'Ombre du Clocher dans ses démarches auprès des instances concernées pour la construction d'une résidence pour personnes âgées;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

07- RAPPORTS DES COMITÉS

Monsieur Réjean Belleville informe les membres du conseil et les gens présents dans la salle que l'activité de la guignolée a permis de recueillir des dons d'une valeur approximative de 5 200 \$. Les paniers seront livrés samedi le 15 décembre 2012. Il remercie tous les bénévoles.



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Monsieur Pierre Venne informe les membres du conseil et les gens présents dans la salle que les citoyens peuvent déposer leurs commentaires sur tous les sujets dont la responsabilité incombe à la Sûreté du Québec et notamment en ce qui concerne les excès de vitesse sur les voies publiques de la Municipalité.

Monsieur Michel Picard informe les membres du conseil et les gens présents dans la salle qu'il a travaillé à la préparation d'un devis devant servir à obtenir des soumissions pour des services professionnels pour le département de l'eau potable.

08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1- Dépôt du rapport des permis de novembre 2012;

Dépôt du rapport du service de l'urbanisme, décrivant les permis émis durant le mois de novembre 2012.

Le Conseil Municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.

Le conseil prend acte de dépôt des rapports, dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.

09- AVIS DE MOTION

Avis de motion – Règlement 1-2013 pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2013;

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par Madame la conseillère Christine Marion à l'effet qu'elle fera la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement visant à déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice 2013.

10- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1 Règlement numéro 05-19-2012 – Modifiant le règlement de zonage numéro 05-1992 – Concernant les zones à risque d'inondation

2012-12-279

Sur la proposition de Monsieur Michel Picard,
Il est résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le règlement numéro 05-19-2012, modifiant le règlement de zonage numéro 05-1992. Concernant les zones à risque d'inondation.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**RÈGLEMENT NUMÉRO 05-19-2012
Modifiant le règlement de zonage no. 05-1992
Concernant les zones à risque d'inondation.**

CONSIDÉRANT QUE Les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT QUE Les modifications proposées semblent conformes aux objectifs et au document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE Le risque d'inondation a été identifié dans la V-24-5 ;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil entérine les modifications proposées ;

CONSIDÉRANT QU' Un avis de motion a été donné conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu :

Que le présent règlement numéro 05-19-2012 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.
Le présent règlement numéro 05-19-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé Règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- **Modifier la zone V-24-4 au détriment de la zone V-24-5.**

ARTICLE 2 INVALIDITÉ PARTIELLE

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

ARTICLE 3 MODIFICATION

Le règlement de zonage numéro 05-1992 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est modifié à l'article 19.1 intitulé «Identification des zones à risque d'inondation» est remplacé par le suivant:

Article 19.1 Identification des zones à risque d'inondation:

Les dispositions contenues dans le présent chapitre s'appliquent exclusivement aux zones à risque d'inondation.

Pour toutes les zones à risque d'inondation identifiées au présent règlement, le cadre réglementaire applicable devra correspondre à la zone de grand courant (récurrence 0-20 ans).

ARTICLE 4 MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage est modifié afin d'agrandir la zone V-24-4 au détriment de la zone V-24-5.

La nouvelle délimitation des zones V-24-4 et V-24-5 est montrée au plan annexé au présent règlement à titre d'annexe « A » et en fait partie intégrante pour en faire valoir à toutes fins que de droit.

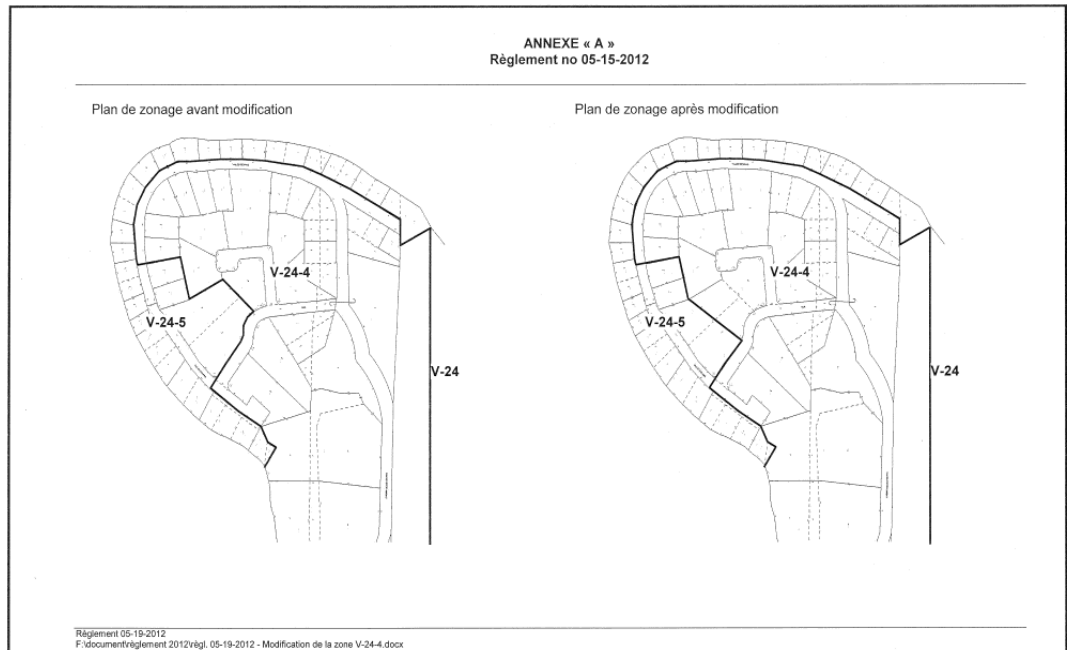
PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



11- AFFAIRES NOUVELLE

12- VARIA

13- PÉRIODE DE QUESTION

M. Jonathan Grégoire:

M. Grégoire informe les membres du conseil qu'il a déposé des documents à la réception de l'Hôtel de Ville car il voudrait que la Municipalité mandate son entreprise à titre de fourrière municipale.

Madame la mairesse indique à M. Grégoire qu'elle a été informée du dépôt de sa demande et que l'analyse sera effectuée par les fonctionnaires. Les membres du conseil posent quelques questions pour avoir des détails sur le projet.

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-11-280

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Marthe Blanchette,
Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20:00 heures.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

M. Yves Beauchamp
Directeur général et secrétaire-trésorier.